AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0066
FR0013505062-FS0032

11 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VANTIVA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 janvier 2024, la société Briarwood Chase Management LLC[1] (c/o Cogency Global Inc. 850 New Burton Road Suite 201, Dover, DE 19904, Delaware Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 janvier 2024, les seuils de 20% et 15% du capital et des droits de vote de la société VANTIVA et détenir, pour le compte desdits fonds, 72 558 712 actions VANTIVA représentant autant de droits de vote, soit 14,80% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société VANTIVA[3].

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 1 040 029 bons de souscription d'actions nouvelles (« BSA ») exerçables jusqu'au 22 septembre 2024, 5 BSA donnant le droit à souscrire à 10,5 actions nouvelles VANTIVA au prix unitaire de 1,365 € (soit un maximum de 2 184 060 actions).

Au titre de l'article 223-14 IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 16 934 952 actions VANTIVA (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats d'« *equity swaps* » à dénouement en numéraire portant (i) 2 350 000 actions VANTIVA et arrivant à échéance jusqu'au 7 octobre 2028 et (ii) 14 584 952 actions VANTIVA et arrivant à échéance jusqu'au 9 octobre 2028.

[1] Contrôlée par M. Aalap Mahadevia, lequel a précisé ne détenir aucune action VANTIVA à titre personnel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 490 136 411 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 8 décembre 2023 sous le numéro 23-508 et communiqué de la société VANTIVA du 10 janvier 2024.